



# **MGF AU NIGER: BREF COMPTE-RENDU**

Février 2020

# Principaux constats and indicateurs<sup>1</sup>



**Prévalence** : Au Niger, la prévalence des MGF chez les femmes âgées 15 à 49 ans de 2%\*



**Géographie** : Tillabéri, dans le sud-ouest, a la prévalence la plus élevée



**Âge** : 75,7% des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une MGF ont été excisées avant l'âge de 5 ans



**Type** : « L'entaille, avec chair enlevée » est le type de MGF le plus communément pratiqué



**Agent** : 84,4% des MGF sont pratiquées par des exciseuses traditionnelles



**Attitudes** : 82,4% des femmes et 85,7% des hommes (âgés de 15 à 49 ans) pensent qu'il faut mettre fin aux MGF



**Classement IDH** : 189ème sur 189 pays (2018)



**Classement Indice Genre et ODD** : 125ème sur 129 pays (2019)



**Population** : 21 430 597 (au 8 juin 2017), avec un taux de croissance de 3,22% (estimation de 2016)



**Taux de mortalité infantile** : 57 décès pour 1 000 naissances vivantes (2015)



**Ratio de mortalité maternelle** : 553 décès per 100 000 naissances vivantes (2015)

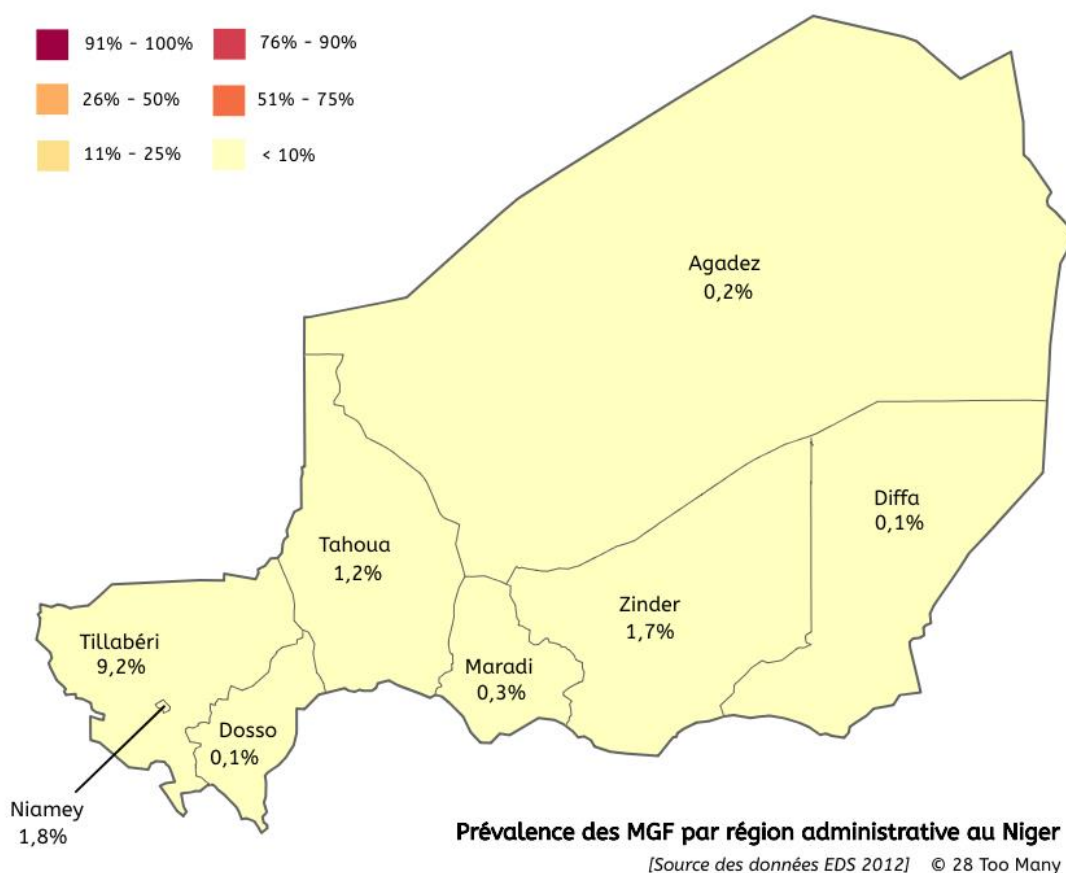


**Taux d'alphabétisation** : 19,1% de la population totale âgée de 15 ans et plus peut lire et/ou écrire

\* Veuillez noter qu'en raison de la faible prévalence des MGF au Niger, très peu de femmes interrogées ont été excisées. Par conséquent, les ventilations détaillées par région, âge, niveau d'éducation, etc. doivent être traitées avec prudence.

# Prévalence des MGF

Bien que la prévalence globale des MGF au Niger soit faible, à savoir 2%, il existe des différences régionales et ethniques bien distinctes. La région du Niger où la prévalence est la plus élevée est celle de Tillabéri (9,2% des femmes âgées de 15 à 49 ans). Tillabéri est située au sud-ouest du pays. Toutes les autres régions ont une prévalence inférieure à 2%. Les femmes âgées de 15 à 49 ans qui vivent en milieu rural sont plus susceptibles de subir une MGF (2,1%) que celles vivant en milieu urbain (1,2%). La prévalence dans la capitale Niamey est de 1,8%.<sup>2</sup> Environ deux tiers des femmes de l'ethnie Gourmantché ont subi une MGF.<sup>3</sup>



Au Niger, outre le type de MGF le plus couramment pratiqué – la clitoridectomie – est signalée la pratique du dangouria (ablation de l'hymen ou élargissement de l'orifice vaginal).

85,1% des femmes et 85,7% des hommes âgés de 15 à 49 ans ne considèrent pas que la MGF est une exigence de leur religion. La conviction que les MGF sont une exigence religieuse, ainsi que le soutien général à la pratique, semblent être les plus élevés dans les régions de Tahoua et de Zinder. Le soutien en faveur de la poursuite des MGF est généralement plus élevé dans les zones rurales du Niger<sup>4</sup>.

## Tendances de la prévalence des FGM

Les données d'enquête entre 2006 et 2012 suggèrent que la prévalence globale chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est passée de 2,2 % à 2 % pendant cette période; toutefois, cette baisse n'est pas statistiquement significative. Il faut donc supposer que la prévalence est restée constante aux alentours de 2%.<sup>5</sup>

En 2006, 88,9% des femmes et 86,2% des hommes âgés de 15 à 49 ans qui ont entendu parler des MGF ont déclaré vouloir l'abandon des MGF ; en 2012, ces chiffres étaient respectivement de 82,4% et 90,6%.<sup>6</sup>

## MGF transfrontalières

Dans certains pays où les MGF sont devenues illégales, la pratique a été poussée à la clandestinité et a franchi les frontières afin d'éviter les poursuites. Les informations sur l'ampleur du problème des mouvements transfrontaliers aux fins de MGF au Niger font défaut.

Il est clair, cependant, que les MGF au Niger sont principalement pratiquées dans les zones frontalières des pays voisins où la prévalence des MGF reste élevée et où l'existence et l'application des lois varient considérablement, notamment dans la région de Tillabéri, près de la frontière avec le Burkina Faso et le Mali, et dans celle de Diffa, près du Tchad et du Nigéria<sup>7</sup>. De précédents rapports des Nations Unies, par exemple, ont identifié des déplacements transfrontaliers d'exciseuses traditionnelles au niveau de la frontière Niger-Burkina Faso pour pratiquer des MGF<sup>8</sup>.

## MGF médicalisées

Selon les informations disponibles, les MGF médicalisées ne sont pas très répandues au Niger. La quasi-totalité des MGF continuent d'être effectuées par des praticiens traditionnels<sup>9</sup>.

## Législation

La loi principale interdisant les MGF au Niger est la **loi n° 2003-025 (Code pénal)**<sup>10</sup>. Adoptée en juin 2003, elle incrimine toutes les formes de MGF comme suit :

- **L'article 232.1** définit les mutilations génitales féminines comme « toute atteinte à l'organe génital de la femme par ablation totale ou partielle d'un ou plusieurs de ses éléments, par excision, infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen ».
- **L'article 232.2** incrimine et prévoit les peines applicables à quiconque commet, tente de commettre ou aide à commettre une MGF, y compris lorsque l'acte cause la mort de la victime.
- **L'article 232.3** incrimine et prévoit les peines applicables aux MGF lorsque l'auteur est un membre de la profession médicale ou paramédicale.

Le Code pénal n'incrimine pas directement le non-signalement de cas de MGF ou les MGF transfrontalières.

Il y a eu peu de poursuites pour les cas de MGF au Niger. Les détails des affaires judiciaires sont très limités, et les informations relatives au suivi des peines ne sont pas toujours disponibles.

## Action pour mettre fin aux MGF

Le **Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant** est l'autorité gouvernementale responsable de la coordination des activités visant à mettre fin aux MGF au Niger. Il soutient le **Comité nigérien sur les pratiques traditionnelles** (CONIPRAT) pour la gestion de la réponse nationale.

Le Gouvernement et le CONIPRAT, en partenariat avec l'UNICEF et d'autres partenaires de développement et ONG, ont mis en place une stratégie de changement social depuis 2007. Ils mènent des campagnes régionales pour sensibiliser les leaders d'opinion (y compris les autorités politiques et les dirigeants locaux et religieux), les enfants et les parents, aux conséquences néfastes des MGF. Suite à ces campagnes de sensibilisation, de nombreux villages pratiquant les MGF ont déclaré publiquement leur abandon. Le CONIPRAT a également facilité la formation et les programmes de subsistance alternatifs pour les praticiens traditionnels (par exemple, des programmes de jardinage).

Une approche novatrice pour atteindre les communautés éloignées a été l'utilisation de «caravanes de sensibilisation», qui diffusent des informations sur les MGF (ainsi que d'autres sujets) à travers le pays. Des juges accompagnent également ces caravanes pour conseiller les femmes victimes de violences basées sur le genre (par exemple, selon l'UNICEF, le Niger a le taux de mariage d'enfants le plus élevé au monde : 76% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 28 % avant l'âge de 15 ans)<sup>11</sup>.

Une autre stratégie dans la lutte contre les MGF est l'utilisation des médias, en particulier les radios communautaires, qui diffusent des émissions en langues locales, et des débats télévisés auxquels participent les principaux chefs religieux<sup>12</sup>.

## Références

- 1 - (« EDS »): Institut National de la Statistique (INS) et ICF International (2013) *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2012*, p.285. Calverton, Maryland, USA : INS et ICF International. <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR277/FR277.pdf> (consulté le 27 janvier 2020).
- United Nations Development Programme (2018) *Human Development Reports*. <http://hdr.undp.org/en/2018-update> (consulté le 12 juin 2019).
- Equal Measures 2030 (2019) *Harnessing the Power of Data for Gender Equality: Introducing the 2019 EM2030 SDG Gender Index*, pp.12–13. [www.data.em2030.org/2019-global-report](http://www.data.em2030.org/2019-global-report) (consulté le 12 juin 2019).
- Country Meters (2017) *Niger*, 8 Juin. <http://countrymeters.info/en/Niger> (consulté le 8 juin 2017).
- Central Intelligence Agency (2016) *World Factbook: Niger*, 30 Mai. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ng.html> (consulté le 8 juin 2017).
- Countdown to 2030 (2015) *A Decade of Tracking Progress for Maternal, Newborn and Child Survival The 2015 Report: Niger*. [http://countdown2030.org/documents/2015Report/Niger\\_2015.pdf](http://countdown2030.org/documents/2015Report/Niger_2015.pdf) (consulté le 8 juin 2017).
- WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and United Nations Population Division Maternal Mortality Estimation Inter-Agency Group (2015) *Maternal mortality in 1990-2015: Niger*. [http://www.who.int/gho/maternal\\_health/countries/ner.pdf?ua=1](http://www.who.int/gho/maternal_health/countries/ner.pdf?ua=1) (consulté le 8 juin 2017).
- 2 EDS, pp.285 & 289
- 3 (« EDS 2006 »): Institut National de la Statistique (INS) et Macro International Inc. (2007) *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2006*, p.280. Calverton, Maryland, USA : INS et Macro International Inc. <http://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR193/FR193-NI06.pdf> (consulté le 27 janvier 2020).
- 4 EDS, pp.285 & 288.
- 5 - EDS, p.285.  
- EDS 2006, p.280.
- 6 - EDS, p.289.  
- EDS 2006, p.292.
- 7 UNICEF (non daté) *Les Grandes Priorités en matière de survie, d'éducation et de protection de l'enfant*, [https://www.unicef.org/wcaro/WCARO\\_Niger\\_Factsheet-11-fr.pdf](https://www.unicef.org/wcaro/WCARO_Niger_Factsheet-11-fr.pdf)
- 8 US Department of State (undated) *Niger*. <https://www.state.gov/documents/organization/160137.pdf>.
- 9 EDS, p.287.
- 10 République du Niger Ministère de la Justice (2003) *Code pénal*. <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/niger/Niger-Code-2003-penal.pdf>.
- 11 Girls Not Brides (2018) *Niger*. <https://www.girlsnotbrides.org/where-does-it-happen/atlas/niger/>.
- 12 Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2007) *38<sup>ème</sup> session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Compte rendu analytique de la 789<sup>ème</sup> séance*, 24 Juillet. [https://digitallibrary.un.org/record/606307/files/CEDAW\\_C\\_SR.789-FR.pdf](https://digitallibrary.un.org/record/606307/files/CEDAW_C_SR.789-FR.pdf)

**Image de couverture:** ILRI/Stevie Mann (2009) *Adolescente dans un village près de Fakara au Niger*. <https://flic.kr/p/746vU2>. CCL: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>.

**Veillez noter que l'utilisation d'une photo d'une fille ou d'une femme dans ce rapport n'implique pas que celle-ci ait, ou n'ait pas, subi une MGF.**



© 28 Too Many 2020  
Organisation caritative enregistrée sous le  
n° 1150379  
Société à responsabilité limitée n° 08122211  
Courriel : [info@28toomany.org](mailto:info@28toomany.org)